



LE CONGRÈS DES HAITIENS POUR FORTIFIER HAITI
ET
LE CONGRÈS DES HAITIENS POUR ENGAGEMENT CIVIC

**LA VOIE A SUIVRE POUR NOUS FORTIFIER
AU DELA DE LA DOUBLE/MULTI-NATIONALITE**

Maintenant que les amendements à la constitution de 1987 ont été publiés, restituant ainsi la citoyenneté haïtienne aux haïtiens naturalisés et aux enfants nés à l'étranger d'un père haïtien et/ou d'une mère haïtienne, comment pouvons-nous mobiliser les haïtiens de la Diaspora pour les mettre au service d'Haïti?

Deux fameuses citations de l'écrivain français Victor Hugo capturent l'audace du travail du Congrès des Haïtiens pour Fortifier Haïti et du Congrès des Haïtiens pour l'Engagement Civique (PAC) à ce moment historique.

La première est souvent traduite ainsi:

“On arrive à résister à l'invasion d'une armée mais, on n'arrive pas à résister à une idée qui fait l'actualité”.

La deuxième est spécifiquement une exhortation:

“Il ne faut pas rêver de petits rêves; ils n'ont pas le pouvoir de remuer les âmes des hommes”.

Notre mission vise:

« La mobilisation de la Diaspora dans le but de venir en aide à Haïti. Sur ce, nous comptons d'abord nous fortifier et organiser nos ressources humaines et matérielles, nos enfants, nos amis, les alliés d'Haïti dans le but de contribuer à la création d'un Etat stable, paisible et prospère qui nous permettra de nous réintégrer à part entière dans la vie de notre pays. »

Cette mission pour nous traduit « **l'idée que le temps est venu.** » “**Ce grand rêve**” émeut nos âmes et attise l'imagination de beaucoup d'autres en Haïti et dans la Diaspora. Nous sommes restés attachés à notre patrie, peu importe où nous sommes dans le monde. Très passionnés, nous avons été éloquents dans nos stratégies et tactiques pour faire avancer Haïti et atteindre intrépidement les objectifs de mobilisation et de réintégration.

En général, les gens de la Diaspora représentent le relais de leurs Etats d'origine dans leurs Etats d'accueil. Ceci est dû surtout au mouvement continu des personnes, du capital, des idées, des produits culturels et de l'information électronique. Ainsi, les politiques de la nationalité ou de la double nationalité, de la représentation ou du vote, les politiques de lien culturel, religieux ou symbolique naturellement se multiplient à l'échelle de la planète. Ce qui permet aux membres de **la** Diaspora de maintenir de forts liens affectifs et matériels avec leurs pays d'origine. La majorité d'entre eux sont unis et parlent d'une même voix. En conséquence, leurs gouvernements ont jugé nécessaire de se joindre avec eux pour répondre à leurs besoins et à leurs aspirations et les permettre de participer sans exclusive dans la vie de leurs pays. En retour, ces pays ont bénéficié de leurs compétences, de leurs connaissances, et de leurs ressources. Ainsi, ils ont fait d'une pierre deux coups.

Haïti ne manque pas de brillants fils et filles, à l'intérieur comme à l'extérieur. Mais, en dépit du fait que essentiellement notre objectif soit le même à savoir, nous engager pour une Haïti stable, prospère et paisible, nous différons quant aux étapes stratégiques significatives. Dans le but de voir cette Haïti dans notre vie, il est impératif de joindre nos efforts et de nous

organiser autour d'une même mission. En l'occurrence, ce fût en collaboration avec plusieurs autres organisations et compatriotes que nous avons pu solidifier cette grande victoire avec la publication par le Président Michel Martelly des errata qui rendent effectifs les amendements. Ainsi, la citoyenneté haïtienne est octroyée aux haïtiens naturalisés (peut-être 2 millions) et aussi à leurs progénitures qui sont nées à l'étranger (peut-être 7 millions).

Donc, amender la loi mère pour faire de la double nationalité une réalité en Haïti était une étape allant dans la bonne direction, et ce n'était pas une surprise si le processus et la victoire ont eu un si grand retentissement.

HISTOIRE DU CONGRES DES HAITIENS ET SON TRAVAIL SUR LA QUESTION DE LA DOUBLE NATIONALITE:

Le Congrès des Haïtiens pour Fortifier Haïti (CHF) et le Congrès des Haïtiens pour l'Engagement Civique (CH-PAC) sont deux organisations sœurs formellement établies par un groupe d'activistes haïtiens à Chicago en 2006 pour apporter leur contribution au développement d'Haïti. De temps à autre, certains d'entre nous avaient eu l'opportunité de travailler ensemble sur des projets communaux limités à nos départements ou régions respectifs. Bien que collectivement frustrés par le manque de stabilité et de progrès en Haïti, nous étions en particulier partagés sur la base de la partisanerie.

En 2004 cependant, nous avons été contraints de nous côtoyer dans un travail plus significatif par pure nécessité de répondre aux besoins de nos frères et sœurs à Gonaïves, victimes de l'ouragan Jeanne. Quand les nouvelles de la dévastation de l'ouragan ont éclaté, l'ensemble de la communauté, y compris les médias, sont tournés vers nous en tant qu'haïtiens en quête d'une réponse anticipatoire. Alors, nous nous demandions comment aider. Ainsi, nous nous sommes réunis pour répondre à la crise, en dépit de nos différences. Nous avons travaillé ensemble et mobilisé le soutien de la communauté haïtienne

ainsi que celui des amis et des alliés d'Haïti pour obtenir du support pour nos frères et sœurs des Gonaïves.

Suite à ce travail que nous avons effectué en 2004 via le Fonds de Secours Haïtien d'Illinois, les militants qui allaient constituer HCFH et HC-PAC, ont fait le bilan de notre force pour avoir un impact sur les politiques des Etats-Unis, du Canada et de la France envers Haïti. Nous avons réfléchi sur l'énorme source de capital humain que représente la Diaspora Haïtienne pour Haïti et considéré la valeur ajoutée qu'a bénéficiée Haïti par le biais de ses envois de fonds et des contributions de toutes sortes faites au pays. Nous avons aussi discuté sérieusement comment la Diaspora Haïtienne pourrait le mieux contribuer à assurer une Haïti prospère, stable et paisible. Ainsi, nous avons décidé que l'un des maillons essentiels pour aider Haïti est de fortifier d'abord les haïtiens à travers la Diaspora afin qu'ils puissent à leur tour fortifier Haïti, à l'instar des autres Diasporas.

Notre travail nous a conduit à la campagne de la double / multi-nationalité. Nous avons commencé par la recherche sur la croissance des nations via des populations importantes à l'étranger venant d'autres pays, et le rôle de la double nationalité dans le déclenchement de ce grand bassin de ressources humaines pour aider Haïti à assurer sa prospérité, sa stabilité et la paix.

Après une période d'intense échange d'idées et de débats, nous sommes parvenus à un consensus sur l'importance fondamentale de la double / multi-nationalité comme un moyen de renouveau économique et social. Il était clair pour nous que si la Diaspora reste dispersée et non intégrée dans la vie de la société haïtienne, indubitablement son potentiel restera aussi superflu. Ainsi, nous avons estimé que la Diaspora Haïtienne devrait être mobilisée autour de cet objectif et que nous devrions aussi inclure le Gouvernement Haïtien dans le projet de supprimer les obstacles qui se dressaient sur le chemin de notre intégration. L'un des principaux obstacles était l'article 13 de la constitution de 1987 qui stipule que **la nationalité haïtienne se perd par la naturalisation acquise en pays étranger**. La modification de cet article

s'avérait indispensable pour permettre aux fils et aux filles d'Haïti dispersés à travers le monde de recouvrer leur nationalité haïtienne et de commencer à s'unifier. Confiant à l'idée d'avoir établi un plan stratégique approprié pour gagner le soutien de nos compatriotes dans la Diaspora et de construire une masse critique en Haïti, nous avons élaboré un agenda s'étalant quasiment sur trois années de travail, de novembre 2006 à juillet 2009.

En novembre 2006, de concert avec une coalition d'activistes et d'universitaires, le Congrès a organisé des séances d'études de la constitution haïtienne, particulièrement sur ce qui a trait à la nationalité en vue de recevoir une délégation parlementaire dirigée par le Président du Sénat d'alors, Mr. Joseph Lambert. A cette occasion, une pétition pour amender la constitution de 1987 a été remise aux parlementaires devant une assistance de plus de 500 personnes. Par la suite, le CHFH a formé un sous-comité pour travailler strictement sur la question de la double nationalité afin d'articuler sa position, d'éduquer la communauté locale et aussi d'organiser une conférence nationale sur ce sujet de haute importance tout en ayant soin de faire circuler une pétition pour recueillir des signatures.

De janvier à octobre 2007 de la même année, le CHFH a conduit une série de séminaires sur la double nationalité réunissant des leaders locaux au cours desquels une pétition pour amender la constitution a été circulée. Les membres du Congrès sont intervenus régulièrement à la radio pour discuter la campagne et annoncer les rencontres. Nous saisissons toujours l'opportunité pour articuler notre position, distribuer des littératures et recueillir des signatures.

En novembre 2007, à la faveur de la commémoration de la Bataille de Verrières, le Congrès a organisé son premier grand événement sur la double nationalité auquel avaient participé, entre autres, une délégation de parlementaires dont le Sénateur Lambert, le Sénateur Carlos Lebron, le Sénateur Anacasis Jean Hector, le Sénateur Michel Clerier, le Sénateur Roody Eriveau, le Député Maxeau Balthazar, Maître Gérard Gourgues et des

journalistes. Nous avons profité pour présenter nos arguments sur la nécessité d'amender la constitution. Ce qui a permis aux parlementaires de s'en faire une conviction et de publiciser notre position dans les autres Etats qu'ils allaient visiter par la suite.

En juin 2008, le CHFH a tenu à Chicago une conférence régionale de deux jours sur la double nationalité à laquelle participaient l'Economiste Harry Fouché, Chairman of the Consortium for Haitian Empowerment, Docteur Daniel Faustin, un officier du SIMACT, Comptable Frantz Bourget, organisateur du recensement 2010, Professeur Joseph Alfred, CEO of Haitian Community Relations, Docteur Bernier Lauredan, Président de la Haitian League, Avocat Joseph (Makhandal) Champagne, Avocat Emmanuel Coffy, Président of Haitian American Leadership Councils, Mecca AKA Grimo, poète haïtien, rappeur, artiste et autres, des organisations à travers la Diaspora, les médias, etc. Deux organisations politiques venant d'Haïti nous honoraient de leur présence en la personne de leurs présidents respectivement Mr. Victor Benoit de la Fusion des Sociaux Démocrates, et Pasteur Chavannes jeune de l'Union. Aussi y étaient présents le Sénateur Roudolphe Boulos et le Député Maxeau Balthazar, la parlementaire Jan Schakowsky et le Sénateur Kwame Raoul de l'Etat d'Illinois. Un paquet de documents a été distribué aux assistants dont une proposition de loi pour amender la constitution de 1987.

En Octobre 2008, des représentants du Congrès ont participé à une conférence organisée à New Jersey par la Haitian League. Nous avons profité de notre participation pour présenter nos arguments aux divers autres représentants venant de différents endroits des Etats-Unis, aux parlementaires haïtiens présents dont le Président du Sénat d'alors, Mr. Kelly Bastien et au chef du cabinet du Premier Ministre, Michelle Pierre-Louis.

Le 23 juillet 2009, Le HCFH a tenu une conférence internationale en Haïti au Karibe Convention Center. Cette fois-ci, un plus grand nombre de parlementaires haïtiens et autres y avait participé tels que : les sénateurs

Andris Riché (vice-président du Sénat), Edmonde Beauzil, Joseph Lambert, Gerard Mathurin, députés Patrick Domond et Gasner Douze. Y étaient présents également des membres d'organisations haïtiennes travaillant en Haïti en l'occurrence, Miss Evelyn Saintvil de Jeunesse en Marche Pour l'Avenir (JMA), Me. Branly Oge de la Société Civile, Maître Serge-Henri Vieux, membre du groupe de travail de la Commission présidentielle sur les amendements à la Constitution de 1987, et Me. Baugene blond, de l'Organisation Communautaire pour le Développement Rural (OCODER). Aussi, y participaient plusieurs organisations et membres de la Diaspora. Ce groupe comprenait le Dr Joseph Baptiste, Président de NOAH, Dr Daniel Faustin de l'Alliance Nationale Américaine Haïtienne, le Dr. Jean-Roosevelt Clarisme, Haïtien –Américain Leadership Conférence (HALEC), Maître Jean-Michel Voltaire et Dr. Bertie Labissière de l'Alliance des Haïtiens Vivant d'Outre-Mer, Maître et Conseiller Municipal Joseph (Makhandal, Mlle Yanick Martin pour la Ligue Haïtienne (The Haitian League), Dr. Lhérisson Domond, de Développement du Tourisme d'Haïti et autres.¹ Cette conférence a reçu une couverture médiatique nationale et faisait l'actualité dans tout le pays pendant bien des mois après.

Par la suite, nous sommes retournés aux États-Unis pour continuer nos travaux. Nous avons continué à organiser une série de conférences téléphoniques sur le plan national chaque samedi pour éduquer les gens autant que possible sur l'importance de la double nationalité jusqu'au vote mémorable de la 48^e législature.

LE 14 SEPTEMBRE 2009, la 48^{eme} Législature, au cours de sa dernière session législative, déclara qu'il y a lieu d'amender la constitution de 1987. Il y avait 22 Sénateurs et 73 Députés présents. 21 de ces Sénateurs et 71 de ces Députés de la 48^e Législature, représentant 70% et 71.7%, respectivement, plus des 2/3 requis du corps, mais presque 100% de ceux qui

¹ Conference Report in English or French at haitiancongresspac.org/files/Haitian_Congress-Dual_Citizenship_Conference_Report-July_2009.pdf or haitiancongresspac.org/files/Haitian_Congress-Double_Nationalite_Rapport_de_la_Conference_de_2009.pdf

étaient présent, avaient la vision et le courage de voter en faveur de la proposition du Président Préval pour recommander l'amendement de la constitution à la 49^e Législature dans le but d'accorder la Double/Multi-Nationalité aux Haïtiens qui sont devenus des citoyens naturalisés d'autres nations ainsi qu'à leurs enfants nés d'outre-mer. C'était une étape extrêmement importante pour notre future.²

Immédiatement après cette victoire, le HCFH et le HC-PAC ont relancé des conférences téléphoniques chaque samedi jusqu'aux élections du 28 novembre 2010 dont les résultats définitifs ont été proclamés en mars 2011.

Ce fût une période difficile. A l'instar de certaines organisations dans l'ensemble de la Diaspora, nous avons priorisé solidarité, secours, et tout mis en oeuvre pour répondre aux besoins immédiats créés par le tremblement de terre du [12 janvier, 2010](#).

April 2011

Sous l'instigation de l'ancien Ministre des Haïtiens Vivant à l'Étranger, Mr. Edwin Paraison, le 20 avril est désormais désigné "**Journée de la Diaspora**". Donc, en avril 2011, le CHFH répondait à l'appel du Ministre et participait à la première journée de la Diaspora. Nous avons profité de cette occasion pour tenir une conférence de presse³ dans la capitale, intervenir sur certaines stations de radio et de télévision, et faire du lobby auprès des parlementaires pour amender la constitution dans le but d'admettre le principe de la double nationalité en Haïti.

LE 9 MAI 2011.

Enfin, notre travail a eu du succès d'une part, à la proposition d'amendement de la constitution de 1987 soumise par la 48^{ème} Législature au cours de sa dernière session ordinaire 14 septembre 2009, et de l'autre, à la ratification

² See our Press Release of September 16, 2009 at haitiancongresspac.org/more-press-releases

³ Listen to one of our press conferences here: haitiancongresspac.org/photo-gallery/&album=3

par la 49^{ème} Législature des amendements proposés au cours de sa première session ordinaire **le 9 mai 2011**. Nous étions émus par cette importante victoire qui représente un très grand pas dans la bonne direction et justifie à la fois le bien fondé de notre revendication. Pourtant par la suite, des erreurs dites matérielles ont été découvertes dans les amendements; ce qui rendait douteuse leur republication. En dépit de tout, nous n'avions pas fléchi. Nous avons envoyé une lettre ouverte au Président de la République pour exhorter l'Exécutif à les publier.⁴

Dans ce même contexte, nous avons aussi fait circuler notre analyse sur le Role de la Diaspora.⁵

19 JUILLET 2012

Le Président de la République, conjointement aux pouvoirs Législatif et Judiciaire, a ordonné la republication des amendements et les Errata dans le journal officiel du gouvernement, Le Moniteur, accordant la double et/ou multi-nationalité aux Haïtiens natulalisés à l'étranger ainsi qu'à leurs enfants nés à l'extérieur du pays.

Leçon et implications de l'acquisition de la double nationalité :

La manière que le Congrès des Haïtiens et autres ont poussé à faire de la double nationalité une réalité en Haïti doit servir de modèle pour que la Diaspora en général continue à travailler ensemble afin de s'organiser et de renforcer ses relations avec les institutions en Haïti. Ce développement comprend des relations synergiques de travail avec les organisations de l'Etat Haïtien responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la réglementation et des politiques permettant aux haïtiens de l'extérieur d'exercer leurs droits et obligations, y compris la mise en place d'un mécanisme par lequel ils pourront aussi exercer leur droit de vote. Ce qui les incitera à rentrer chez eux soit provisoirement ou d'une manière permanente; à réintégrer dans tous les aspects de la vie nationale; à partager

⁴ haitiancongresspac.org/files/Lettre_Ouverte_a_Son_excellence_Monsieur_le_President_de_la_Republique_Rev.09-08.pdf

⁵ haitiancongresspac.org/files/Role_de_la_Diaspora.pdf

leurs compétences et leurs ressources; à soutenir les intérêts haïtiens dans diverses métropoles, notamment aux Etats-Unis, au Canada, aux Bahamas, en France, en République Dominicaine et autres.

Bien que les citoyens haïtiens de l'extérieur aient toujours eu le droit de vote, aucun mécanisme leur permettant d'exercer ce droit n'a jamais été mis en place. L'ex Ministre des Haïtiens Vivant à l'Etranger, Mr. Daniel Supplice, avait exprimé sa volonté de faciliter cet accès au vote à la Diaspora par l'attribution de cartes d'identité à tous les haïtiens de l'extérieur. Ceci constituait une affirmation de son soutien au droit de la Diaspora de participer à la vie politique du pays. Ce processus d'identification représenterait une sorte de recensement des haïtiens vivant à l'étranger qui préciserait qui nous sommes, où nous sommes et au nombre de combien. L'Etat étant la seule entité qui ait l'autorisation de recueillir et de gérer tant d'informations sensibles, il importerait que la Diaspora travaille de concert avec MHAVE et autres organismes gouvernementaux associés à la réalisation d'un tel projet et à sa mise en usage. La transparence de ses informations pourrait bénéficier non seulement le gouvernement dans ses efforts pour rendre l'utilisation de nos talents et de nos ressources plus systématiques, mais aussi, nous aider à nous organiser de façon efficace dans la vie politique et civique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Toutefois, l'utilisation d'un passeport plutôt que d'une carte d'identité pourrait être une option plus viable servant de triple but d'identification, de déplacement et d'une source de revenus qui, potentiellement, pourrait compenser le coût de la mise en œuvre du dispositif de vote de la Diaspora.

Avec une citoyenneté élargie qui inclut désormais les haïtiens naturalisés ainsi que leurs enfants nés à l'extérieur, la nécessité d'une méthode structurée de vote à l'étranger s'avère plus pressante que jamais, et doit être une priorité absolue tant pour la Diaspora que pour le gouvernement d'Haïti. Donc, nous devons collectivement résister à toute tendance à minimiser cette victoire en raison du retard ou de laisser-faire à un simple mécanisme de

l'Etat de canaliser et d'organiser des envois de fonds par le biais des impôts ou d'autres moyens.

Le droit de vote nouvellement acquis par les haïtiens en général à travers la Diaspora représente donc l'un des résultats les plus importants du processus de modification. Autrefois, un nombre d'haïtiens vivant à l'extérieur hésitaient à adopter une autre nationalité par peur de perdre leur nationalité d'origine. Ainsi, ils ne pouvaient pas participer intégralement dans la vie civique du pays d'accueil. Dépourvus du droit de vote, ils n'étaient pas en mesure d'utiliser leurs ressources pour avoir de l'influence soit sur le plan racial, ethnique, religieux, ou autour des sujets relatifs à leurs communautés tels que l'immigration, la discrimination, l'accès à la justice. Ainsi, ils étaient incapables de faire aucun choix, voire de transformer leurs choix à des résultats concrets.

Aujourd'hui, l'amendement de la constitution de 1987 permet aux haïtiens naturalisés de faire d'une pierre deux coups:

1. De s'intégrer dans la vie nationale de leurs pays d'accueil. Ainsi, ils pourront, entre autres, se porter candidats pour accéder à des positions importantes. Ils pourront aussi s'associer à d'autres groupes pour amplifier leurs voix, informer les leaders étrangers et influencer leurs décisions au sujet des besoins d'Haïti, etc...
2. De s'intégrer aussi dans la vie nationale de leur pays d'origine. Ainsi, ils pourront mettre leurs compétences et leurs ressources au service du pays, promouvoir l'inclusion des entrepreneurs, des hommes d'affaires et des organisations haïtiennes dans le processus de la reconstruction, influencer les décisions du gouvernement haïtien, etc...

INTEGRATION DE LA DIASPORA

Dans le but de construire une coalition solide pour aider Haïti, la Diaspora doit désormais rester connectée et parler d'une seule voix en utilisant tous les moyens de communication à sa disposition pour partager notre histoire: (la presse parlée, écrite et télévisée). La Diaspora doit aussi collaborer avec les

institutions locales, les écoles, les universités et collèges, les églises, les centres communautaires, les organisations à travers les différents Etats et pays pour non seulement mieux faire connaître Haïti mais encore, pour prendre part dans tout ce qui a trait à nos communautés. Ce genre de solidarité ferait une différence positive à la fois en Haïti et à travers le monde.

Le Congrès des Haïtiens a déjà commencé ce processus sur le plan local:

- a. identifier dans la région de Chicago les personnes et les organisations qui sont mieux placées pour faire une différence en faveur d'Haïti;
- b. Construire une banque de données de personnes ayant des connaissances nécessaires, du talent, et trouver l'accès à des ressources pour renforcer les compétences;
- c. Développer des sources durables de revenus;
- d. Solidifier nos rapports et engagements dans la grande région de Chicago;
- e. Etablir notre quartier général permanent.

Dans le but de faire avancer ce travail de réunification / réintégration, les organisations de la Diaspora et celles de la mère patrie devront établir une base dans laquelle elles peuvent travailler ensemble et s'organiser sur le plan national et international d'une manière impartiale autour d'une même mission dont le contenu serait déterminé suivant le temps, le lieu et les conditions. Vu la nature de cette mission, pour l'accomplir, il nous faudrait former un faisceau autour de plusieurs tâches.

La toute première est **“l'éducation des jeunes”**. Il nous faudra maintenir le transfert de notre langue (Le Créole), de nos us et coutumes, et de notre culture aux enfants haïtiens nés à l'extérieur, et aussi adresser les besoins des jeunes haïtiens qui sont à peine arrivés en terre étrangère. Il nous faudra aussi encourager et supporter l'entrepreneuriat, l'engagement civique, la connaissance de notre histoire, stimuler les jeunes à visiter Haïti et à participer dans des projets locaux à l'intérieur du pays.

Ces projets peuvent être répartis dans le domaine de l'environnement, de l'agriculture, de la reconstruction et du développement de comités de village. Cependant, organiser les gens revient à tenir compte de leur savoir, de leurs habilités, et établir un niveau de relation entre eux. Pour y réussir, l'argent représente un facteur essentiel. Un modèle économique des organisations comme ZAFENN, FONKONZE, PROMO CAPITAL, peut être considéré à titre d'exemple.

L'une des façons de motiver les jeunes par rapport à Haïti est de célébrer et/ou de commémorer les événements historiques tels que la fête de l'Indépendance, celle du Drapeau, du Bois-Caïman, de Vertières, etc... en collaboration avec d'autres groupes. Les danses folkloriques, la musique haïtienne, le théâtre et les contes haïtiens bien sûr devraient être mis à l'honneur.

Il ne suffit pas de prendre en considération nos ressources. La Diaspora doit aussi se concentrer collectivement sur l'élaboration de mécanismes relatifs à son intégration et sur la revitalisation d'Haïti avec une réinjection du capital humain qu'elle a perdu. La fuite des cerveaux n'est pas un phénomène unique à Haïti. Des pays notamment en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique, faisant aussi face à un problème similaire, ont développé des stratégies efficaces pour intégrer systématiquement leurs Diasporas respectives dans la vie de leurs pays. Généralement, ces efforts se déroulent sous deux formes pour encourager leurs ressortissants étudiant dans des pays développés à retourner chez eux pour partager avec les compatriotes de l'intérieur, d'une manière directe, leurs compétences et leurs connaissances par le biais de:

1. **L'EDUCATION:** L'éducation joue un rôle substantiel dans l'intégration de la Diaspora Haïtienne. Bon nombre d'haïtiens poursuivent des études supérieures à l'étranger. Ce phénomène a augmenté suite au terrible tremblement de terre du 12 janvier 2010 qui a ravagé une grande partie du pays. La majorité de ces étudiants, bon gré ou mal gré, restent aux Etats-Unis ou ailleurs au lieu de rentrer à la

maison parce que l'opportunité d'y mettre en pratique leurs connaissances est extrêmement minime. Il existe des méthodes tangibles que le gouvernement haïtien pourrait utiliser pour stimuler le retour de ces étudiants. La stratégie la plus largement utilisée pour réduire la fuite des cerveaux parmi les étudiants qui évoluent à l'étranger est connue sous le nom de "**Processus de Liaison**". Suivant ce processus, Haïti pourrait établir un accord bilatéral avec les pays d'accueil pour créer des incitations légales afin d'encourager les étudiants haïtiens à retourner "lakay", une fois leurs études supérieures terminées. En général, l'Etat Haïtien offrirait un soutien financier à ces étudiants, et en retour, ces derniers auraient l'obligation de retourner en Haïti à la fin de leurs études. Un emploi prédéterminé et conçu pour les inciter à y rester leur serait réservé avec l'apport des pays développés. Ce processus de liaison a été largement réussi comme stratégie dans des pays comme le Nigéria, le Ghana, le Pakistan, le Taiwan, etc...

2. **TRANSFERT DE COMPETENCE ET DE CONNAISSANCE:**

Plusieurs nations ont fait du transfert de compétence et de connaissance un facteur primordial de réintégration de leurs Diasporas. Haïti est peut-être très bien positionné pour en bénéficier. D'après certaine estimation, l'on rapporte que sur chaque huit (8) docteur étranger évoluant dans la Diaspora figure un docteur haïtien. Et dans le domaine de la science de génie, les haïtiens occupent un pourcentage très impressionnant des 54% étudiants étrangers qui y obtiennent un doctorat.

Le système sous-développé d'Haïti en matière de santé, d'infrastructure et d'agriculture la placent en état de réceptivité pour utiliser l'expertise scientifique de ces spécialistes, peut-être même à une plus grande échelle que certains pays développés pour progresser dans ces domaines. Les ingénieurs venant de la Diaspora pourront échanger leurs connaissances avec leurs confrères en Haïti dans le cadre de l'infrastructure et de l'agriculture. Ce qui donnerait à Haïti une opportunité de garder sa verdure.

De même, les médecins haïtiens de l'extérieur, de concert avec les médecins haïtiens de l'intérieur, pourraient aider à enrayer le choléra qui pendant plus de cent (100) ans n'existait pas dans le pays.

La Diaspora a aussi un rôle essentiel à jouer dans cette initiative. Son engagement dans l'action concertée de la politique d'Haïti et de celle de l'international doit être évolué particulièrement dans sa façon d'éduquer ses enfants. Car, beaucoup d'entre nous qui vivons en dehors du pays, politiquement parlant, gardent encore personnellement les cicatrices de leurs appréhensions et de leurs inquiétudes. S'ils se contentent de partager rien que cela avec leurs enfants, ajouté à la mauvaise presse étrangère vis-à-vis d'Haïti, c'est uniquement cet aspect négatif que ces derniers retiendront de notre pays. Pour cela, les organisations haïtiennes dans la Diaspora et aux Etats-Unis en particulier doivent doubler leurs efforts dans leurs communautés respectives et sur le plan national pour renforcer nos liens culturels. Cela implique, entre autres:

1. Implémenter le Créole chez les haïtiens de la nouvelle génération;
2. Leurs enseigner l'histoire d' Haïti;
3. Les informer d'une manière régulière des développements politiques en Haïti;
4. Organiser des visites à court et à long terme pour leur donner l'opportunité de se familiariser avec l'image du pays, sa culture et avec les membres de leurs familles qui vivent encore en Haïti de telle sorte qu'ils pourraient considérer l'éventualité de s'y établir à l'avenir.

Déjà, un grand nombre d'haïtiens vivant à l'étranger visitent Haïti très régulièrement. Ce qui signifie que les voyages culturels ci-dessus mentionnés pourraient être coordonnés et implémentés en un temps record par plusieurs segments de la Diaspora, particulièrement dans des pays développés. Sur une plus grande échelle, notre division de travail pourrait être déterminée suivant nos acquis, nos positions et limitations. Car, le niveau de vie des immigrants à travers la Diaspora varie d'un point à l'autre.

En effet, le concept du capital humain laisse beaucoup à désirer dans certains endroits comme la République Dominicaine et le Bahamas où la violation des droits de l'homme bat son plein exclusivement vis-à-vis des individus de descendance haïtienne. Ils traitent ces individus comme n'importe quoi, sans identité, sans abris.⁶ Les conditions déplorables dans lesquelles ils travaillent montrent une disparité flagrante comparativement à celles des autres travailleurs. Donc, nous qui vivons à l'extérieur du pays, pouvons-nous ériger en une sorte de groupe de pression pour influencer des organisations comme les Nations Unies, le Gouvernement Haïtien et les induire à assumer leurs responsabilités à l'égard d'Haïti au niveau des droits civils, de défense, des droits humains et même au niveau des sanctions contre tout pays se trouvant en violation des droits universels de l'homme. Leur intervention permettrait à ces pays de passer des lois pour protéger nos compatriotes. La valeur des amendements à la constitution haïtienne de 1987 admettant la double nationalité est potentiellement transformative pour ce segment de la Diaspora. Ces gens qu'on qualifie d'apatrides par un processus à la fois législatif et judiciaire en République Dominicaine sont maintenant des citoyens haïtiens. Par l'entremise de ces amendements, l'Etat Haïtien les a réclamés, et par voie de conséquence, l'Etat Haïtien a une certaine responsabilité quant à leur protection.

Nous avons aussi la responsabilité de transformer la vie des victimes du tremblement de terre éparpillées un peu partout à l'intérieur comme à l'extérieur du pays et intervenir sur la question du trafic d'enfants dont certains d'entre eux ont été victimes en proposant des changements dans les lois sur l'adoption datées de plus d'une quarantaine d'années.

Par ailleurs, puisque nous, haïtiens de la Diaspora payons des taxes, c'est bien notre argent, par exemple, que dépense une organisation comme l'USAID. De ce fait, nous avons le droit et surtout la responsabilité d'exiger la transparence et de jouer un rôle dans sa direction.

⁶ [7haitiancongresspac.org/files/Haitian Congress Position on the Injustices Against Haitian-Descended Dominicans](http://7haitiancongresspac.org/files/Haitian%20Congress%20Position%20on%20the%20Injustices%20Against%20Haitian-Descended%20Dominicans)

Bref, la connaissance est le premier pas vers l'intégration. La Diaspora Haïtienne devra trouver un moyen de communication efficace pour divulguer le plus largement possible ses nouveaux droits et rôles potentiels en Haïti, y compris les droits du patrimoine, les politiques et les procédures de vote. Ceux d'entre nous qui seraient au courant de certains problèmes là-dessus, à mesure qu'ils se développent, devront faire des efforts tant sur le plan national que sur le plan international pour informer la Diaspora.

Très peu de pays ont été en mesure de parvenir à une intégration sans connaître effectivement les espaces géographiques occupés par leurs Diasporas et leur importance en tant que capital humain. Sur ce, la Diaspora Haïtienne devra aider le gouvernement haïtien dans ses efforts immédiats à créer une base de données organisée des haïtiens vivant à l'étranger. La Chine, le Taiwan, le Mexique, le Pakistan ont tous commencé leurs stratégies d'intégration par des initiatives à la fois nationales et internationales visant à s'informer sur les compétences et le statut générationnel de leurs Diasporas. La Chine a utilisé ces données pour diversifier ses stratégies d'intégration et établir contact avec des entrepreneurs, des universitaires, des étudiants en classes secondaires d'une manière systématique très organisée.

Sur le plan de l'**engagement civique**, nous devons aussi établir des liens entre les préoccupations, les défis et les luttes de la Diaspora partout où nous sommes. En l'occurrence:

- a. Les Dominicains de descendance haïtien en République Dominicaine dont la majorité au cours des sept (7) dernières années a été constitutionnellement dépouillée de ses droits à la naissance et considérée comme des inhumains par l'Etat, hormis le système pénal, fait l'objet d'une expulsion forcée, et représente historiquement des cibles légitimes de violence aléatoire.
- b. La Diaspora haïtienne doit s'opposer à l'épuration ethnique des Dominicains de descendance haïtienne et demander à l'État haïtien d'étendre concrètement les droits de citoyenneté haïtienne nouvellement acquis à tous les Haïtiens renationalisés et aux haïtiens nés à l'étranger

- c. Les immigrés haïtiens disséminés à travers l'Amérique du Sud et l'Amérique Centrale sont en quelque sorte des victimes de la traite des hommes.
- d. La Diaspora interne causée par le "GOUDOUGOUDOU", est encore privée de tant de nécessités fondamentales à savoir, entre autres, le logement, la subsistance alimentaire, l'opportunité, les soins médicaux et la sécurité.

Sans avoir la prétention de détenir le monopôle de la connaissance autour de cette question ou de tout autre correcte marche-à-suivre, nous sommes convaincus qu'il y a plusieurs chemins qui puissent nous conduire à l'avenir que nous visionnons. Il est certain que le processus d'avancement d'un travail à long terme comme celui-ci exige des militants un commun accord autour de la mission ou de l'objectif, de grandes étapes stratégiques, des tactiques, de la persévérance et de l'engagement.

Assurément, nous pouvons avoir une compréhension différente de nos responsabilités, et de ce fait, les exécuter à différents niveaux. Toutefois, nous devons toujours prendre en considération le fait que nous ne sommes pas tous dans la même situation, reconnaître nos atouts et nos limites, partager nos perspectives et trouver des points sur lesquels nous pourrions collaborer et travailler ensemble dans le but d'œuvrer à la création d'une économie prospère, stable et sûre pour les filles et les fils du pays.

CONCLUSION:

A la lumière de ce qui précède, nous pouvons dire que ce fût hier encore la constitution de 1987, par le biais de son article 13, ipso facto dépouillait de leur nationalité d'origine tous les haïtiens qui adoptaient une autre nationalité. Et l'article 15 de son côté ne permettait en aucun cas la double nationalité haïtienne et étrangère. Aujourd'hui, grâce à un travail de longue haleine effectué par le Congrès des Haïtiens à Chicago, en collaboration avec ses amis, ses alliés en Haïti comme dans la Diaspora, la constitution de 1987 a été amendée. Les articles ci-dessus mentionnés ne représentent plus aucun

obstacle. La double ou multi-nationalité est maintenant une réalité en Haïti, du moins théoriquement. Car, selon les amendements, nous de la Diaspora supposément avons recouvré nos droits civils et politiques. En effet, l'un de ces droits fondamentaux est le droit de vote. Pourtant, pratiquement, depuis la promulgation des amendements à la constitution:

1. Jusqu'à aujourd'hui, aucun effort de la part du Gouvernement n'a été fait pour mettre en place un mécanisme pour permettre aux haïtiens vivant à l'étranger d'exercer ce droit;
2. Aucun effort de la part du Parlement n'a été fait non plus pour travailler sur des lois d'accompagnement pour clarifier l'ambiguïté ou l'obscurité qui entoure certains articles amendés;
3. En dépit de la nouvelle loi, ironiquement, certaines gens en Haïti continuent encore à battre le tambour contre tout fonctionnaire important suspecté d'avoir une double nationalité;
4. Le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Etranger de son côté est devenu ou bien dysfonctionnel ou a pris un congé sabbatique par rapport aux besoins de la Diaspora.

Néanmoins, l'amendement de la constitution de 1987 fût quand bien même un pas dans la bonne direction. Ce résultat est fonction d'un effort concerté de la part de la Diaspora qui a pu, par un travail systématique, convaincre nos parlementaires à faire un dépassement de soi pour voter en faveur de la double nationalité. Une bataille est gagnée. Nous avons acquis un pourcentage de ce qui nous revient de droit. Cependant, il existe encore une grande disparité entre les enfants du pays, entre ceux qui peuvent jouir de leurs droits civils et politiques à part entière et ceux qui ont des droits limités. En d'autres termes, les amendements nous ont tendu un verre rempli à demie. Donc, chers compatriotes de la Diaspora, il est impératif que nous avancions la lutte en nous unissant et en doublant nos efforts pour arriver à obtenir l'autre moitié qui nous est due afin que nous puissions boire dans notre verre jusqu'à la lie comme toutes les autres filles et tous les autres fils du pays.

Nous ne serons point satisfaits tout autant que nous n'accomplissons pas notre objectif.

Enfin, Jean-Baptiste Point Du Sable, un pionnier haïtien et le premier étranger à s'établir dans la grande ville de Chicago ne nous a malheureusement laissé aucune citation. Nous nous contentons donc de parodier Daniel H. Burnham, un dessinateur brillant et urbaniste qui a conçu le grand plan de Chicago au bord du Lac Michigan. Il fait écho de Victor Hugo d'une manière qui reflète le travail que nous avons entrepris de faire. Il eût à dire:

“Ne faites pas de petits plans, ils peuvent avoir aucun pouvoir pour remuer le sang des hommes et peut-être même pour se réaliser. Faites de grands projets; visez haut dans l'espoir et le travail tout en vous rappelant qu'un schéma noble et logique, une fois enregistré, ne mourra pas mais, restera vivant longtemps encore après que nous ne sommes plus”.

Fondamentalement, le Congrès des Haïtiens pour Fortifier Haïti (CHF) et le Congrès des Haïtiens pour l'Engagement Civique (CH-PAC) partent d'un principe selon lequel nous devons renforcer les haïtiens dans la Diaspora d'abord afin de pouvoir renforcer Haïti ensuite. La réintégration et l'unification de la Diaspora sont complémentaires, pas nécessairement dans le sens physique ou géographique du terme mais, dans son sens spirituel et politique.

L'essentiel, nous partageons tous le même rêve, celui de voir une Haïti prospère, stable et paisible. Ainsi, nous ne devons pas, pour aucune raison, laisser mourir ce grand rêve. Il est bon de rêver mais, il est encore mieux d'être effectif en action. Donc, frères et sœurs, une fois de plus, unissons-nous, construisons ensemble cette indispensable fondation qui est la solidarité entre les plus et les moins privilégiés parmi nous pour faire avancer notre rêve. Car, ni l'Etat Haïtien dans son ensemble, ni aucune administration en particulier ne pourra faire pour nous ce que nous devons

accomplir pour nous-mêmes. Le pouvoir d'Etat ne représente pas le poumon de notre intégration; l'unité en est la clé.

L'UNITE NOUS REND FORT, NON L'INVERSE.